

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 265 au sujet du déclassement d'une parcelle de terrain

n° 265

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 mars 1948

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1948

Date du numéro
31 mars 1948

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 29 juillet 1924 portant fixation et organisation du Domaine public et des servitudes d'utilité publique à la Côte française des Somalis notamment en son article ensemble les décrets en dates respectivement des 25 août 1926 et 10 septembre 1938 l'ayant modifié

Vu l'arrêté du 8 décembre 1925 fixant les modalités d'application du décret du 29 juillet 1924 susvisé: Vu la demande en date du 4 avril 1947 de M. A.-V. Sahatdjian : Vu le procès-verbal d'enquête de commodo et incommoda dressé le 6 juin 1947 par M. l'administrateur, commandant le cercle de Djibouti

Vu le décret du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil représentatif de la Côte française des Somalis: Sur le rapport du chef du service des domaines

Le Conseil privé entendu dans sa séance du 6 mars 1948,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est rendue exécutoire la décision de libération du Conseil représentatif de la Côte française des Somalis en date du 6 mars 1918, relative au déclassement du domaine public d'une parcelle de terrain d'une superficie de 130 mètres carrés attenante au lot n° 5 ter du plateau de Djibouti et comprise dans la zone des pas économes. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera et Inséré au Journal officiel de la colonie.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.